

**Objet :****Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des 2 appartements du site 4 rue Lavoisier****DECISION n° 20240636**

Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Quercy Caussadais,

VU la délibération n°2023-122 du 28 novembre 2023 portant délégations de pouvoir de l'organe délibérant au Président, et notamment sa capacité à préparer, passer, exécuter, régler les marchés de travaux, de fournitures, et de services dont la valeur estimée est inférieure aux seuils de procédure formalisée et qui peuvent donc être passés sans formalités préalables ou selon une procédure adaptée lorsque les crédits sont inscrits au budget.

CONSIDERANT la nécessité de prendre une Maîtrise d'œuvre (MOE) pour la réhabilitation des 2 appartements situés au 4 rue Lavoisier

DECIDE**D'ATTRIBUER cette mission de MOE à B11 ARCHITECTURE - 11 rue Bessières
82000 MONTAUBAN - N° SIRET 514 049 139 000 17****DE PRECISER** que la dite mission est attribuée pour un montant de 11 281.21€ HT soit 13 537,44 TTCFait à Caussade le **10 JUN 2024**Le Président de la Communauté de Communes
Guy ROUZIES